

# A Anim'action, on a tué la Présidence !

Depuis toujours, Présidents et Présidentes se succédaient à la tête d'Anim'action mais lors de l'Assemblée Générale de l'an 2011, le peuple des adhérents a aboli la Présidence – comme en 1789 pour la Royauté – et proclamé la Démocratie.

« Ah, ça ira , ça ira , ça ira... »

Eh bien non justement ! Ça n'allait pas du tout et si l'Assemblée Générale a remplacé le Président par 6 Co-Présidents, c'est qu'il y avait de bonnes et urgentes raisons à le faire.

**La présidence d'Anim'action par un seul citoyen** a démontré la lourdeur de la tâche et l'usure des personnes dans cette responsabilité. Les membres du Conseil d'Administration (CA), témoins de cette difficulté, ont pensé qu'il fallait « révolutionner » l'organisation, changer de régime en quelque sorte. En effet, c'est extrêmement prenant et éprouvant pour une seule personne d'être, au final, responsable des orientations, des projets, de l'équilibre financier, de la bonne marche de l'association, de participer aux embauches du personnel, de rencontrer les différents partenaires (élus, administrations, associations...) et d'être garant de l'existence même de l'association.

Bien sûr, les autres membres du CA pouvaient aussi prendre en charge un certain nombre de responsabilités mais moralement et devant la loi, le Président restait l'unique responsable...

**Le changement** s'est donc réalisé en 2011. Avec les adhérents, nous avons porté un coup d'arrêt à la Présidence unique et avons établi une **Co-Présidence avec 6 Co-Présidents(es)**. Pourquoi 6 précisément ? Parce que nous avons placé 1 Co-Président(e) dans chaque Commission (petite enfance, enfance, jeunesse, espace de vie sociale, personnel, finances). Plus tard, nous avons rassemblé la commission personnel et finances et avons créé une autre commission nommée « communication » afin de mieux gérer les logos, le site internet, les différents supports et plaquettes présentant l'association.

**L'intérêt des 6 Co-Président(e)s** : nous avons apprécié tout de suite la différence dans le mode d'organisation à travers 3 répercussions principales :

- 1) **La répartition des responsabilités** permet de s'engager dans l'association de façon plus légère, plus décontractée, en sachant que la responsabilité porte sur 6 personnes et qu'il est facile de se concerter, d'échanger, avant de prendre des décisions importantes. Cette répartition oblige le CA à penser et écrire un « Projet Social » sur les valeurs à promouvoir car si chaque Co-Président (e) peut représenter l'association dans différentes instances, il/elle doit le faire comme garant des orientations et représentant(e) de l'association.
- 2) **La présence d'un(e) Co-Président(e) dans chaque commission** (avec les salariés et adhérents concernés) permet à celle-ci de concevoir projets et actions en toute liberté et indépendance, d'en informer le CA pour un accord et un appui. Inversement, il peut aussi arriver que le CA missionne une commission pour travailler sur tel ou tel sujet. Le/la Co-Président(e) devient alors la véritable courroie de transmission pour faciliter les transferts d'infos, et au bout du compte permettre de prendre les décisions les plus cohérentes et adéquates.
- 3) **L'ouverture des commissions** offre la possibilité de faire les premiers pas dans l'engagement associatif. Les adhérents qui n'osent pas s'aventurer d'emblée dans les

responsabilités d'un CA peuvent, à travers leur participation aux commissions, mieux connaître les orientations, les personnes et l'organisation de l'association et ainsi accéder petit à petit à des responsabilités plus « impliquantes ». En général, les premières découvertes des nouveaux administrateurs se font à travers leur participation aux commissions de leur choix. Les Co-Présidences, jusqu'ici, sont assurées par des administrateurs plus informés, déjà présents depuis une année.

**La Co-Présidence à Anim'action**, en répartissant les responsabilités sur plusieurs personnes, est une forme vivante de démocratie. Elle symbolise dans les faits ce qu'elle prône dans ses orientations. Elle assure à l'association, aux adhérents, aux salariés, aux partenaires, une vitalité et une force rassurante quant à la solidité de son organisation et la permanence de son existence. Enfin, elle ouvre plus facilement, et dans le plaisir, l'accès progressif aux engagements.

« *Dansons la Carmagnole..... Vive l'asso, vive l'asso...* »

Michel Mansuy

Co-Président Petite Enfance